

Combourg Animations organise
le samedi 18 décembre 2021,
*La 1ère Hivernale de la
Bretagne Romantique.*

Le défilé de véhicules de collection va
traverser la plupart des villes/villages de la
Communauté de Communes soit environ 50
km pour le parcours 1 (le matin) et 50 km
pour le parcours 2 (l'après-midi) avec des
véhicules anciens (Autos, Motos, Camions
d'avant 1985).

Ce défilé est encadré et sécurisé.

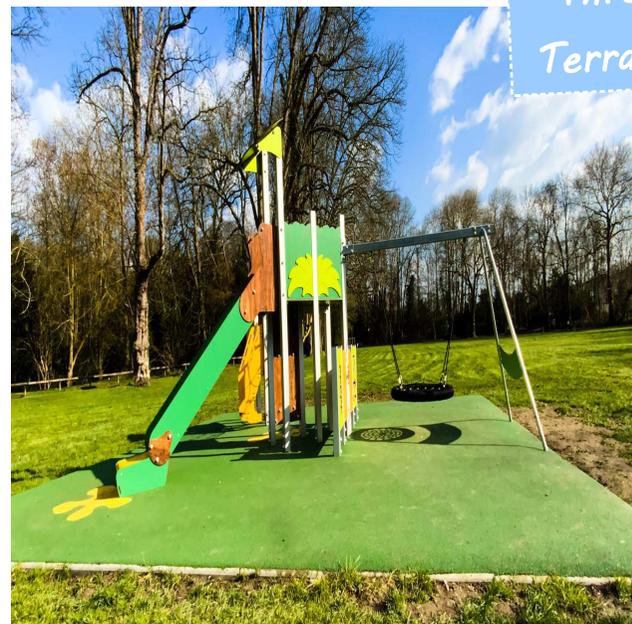
Renseignements/inscription :
combourganimations@gmail.com



Bonnemain Informations Municipales

N° 4 – Décembre 2021

Aire de Jeux et
Terrain Multisports



Cérémonie du 11 novembre 2021

Plusieurs médailles ont été remises

Lors de la cérémonie du 11 novembre, l'Amiral de PENFENTENYO de KERVEREGUIN et le Général COUTURIER ont remis :



- à M. Gilbert THEBAULT la croix du combattant pour son engagement en Algérie
- à M. Pierre DUPUY la décoration du mérite fédéral pour son engagement au sein de la section des anciens combattants en qualité de vice-président (pendant 20 ans) et également en tant que porte drapeau.
- M. René VERMET, membre de l'Opex, a reçu la médaille de porte drapeau.
- M. René CORMIER a reçu la médaille de porte drapeau.
- M. Patrick PÉPIN a également reçu la médaille de porte drapeau.

La cérémonie présidée par M. Marcel PIOT, Maire de Bonnemain, accompagné de M. Yves LE BOULC'H, Président des anciens combattants, s'est déroulée devant un public nombreux, des élus du conseil municipal, ainsi que des professeurs accompagnés d'enfants de la commune.

Après une minute de recueillement afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France, une Marseillaise a retenti sur la place de la commune.

Le Prix des Lecteurs 2022

- Présentation des romans
- Le lancement de l'édition 2021-2022 a eu lieu le dimanche 21 novembre 2021.
- Hélène Camus nous a présenté cette 19ème sélection.

Vous aurez jusqu'en juin 2022 pour lire au moins 5 des 6 romans de la sélection pour pouvoir voter pour vos 3 favoris. Nous vous invitons à participer à ce prix qui est l'occasion d'échanges intéressants entre les lecteurs.

Liste des romans :

- Une rose seule- Muriel BARBERY- (Actes Sud)
- Blizzard- Marie VINGTRAS- (L'Olivier)
- Une soupe à la grenade-Marsha MEHRAM- (Picquier)
- Le pavillon des combattantes - Emma DONOGHUE (Presses de la Cité)
- Et ils dansaient le dimanche- Paola PIGANI- (Liana Levi)
- Mohican- Eric FOTTORINO- (Gallimard)



Une aire de jeux destinée aux enfants de 2 à 12 ans sera implantée derrière la salle des fêtes.
Un terrain multisports sera également installé au complexe sportif de La Poterie.
Ces projets verront le jour au premier semestre 2022.



Sommaire

- /// Informations municipales
- /// Extrait du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2021
- /// Extrait du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021

Mairie
2 place de l'Église
35270 BONNEMAIN
02 99 73 46 39

mairie@bonnemain.fr
www.bonnemain.fr

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2021 pour :

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes



Office des Sports Bretagne Romantique

L'OSBR propose des journées sportives durant les vacances de Noël pour les enfants de 7 à 12 ans.

Pour plus d'informations sur les activités et les inscriptions

Rendez-vous sur leur site :

<http://club.quomodo.com/osbr>

Tel : 06 81 35 37 34 – 02 23 16 68 53

Passé sanitaire obligatoire

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE Inscription sur les listes électorales

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches **10 et 24 Avril 2022**.

Vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire !

Vous habitez Bonnemain et vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune ? Différentes possibilités s'offrent à vous :

↳ **Venir en Mairie avec les pièces suivantes :**

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

↳ **Envoyer un courrier à la Mairie** avec le formulaire et les pièces exigées.

Téléchargez "la demande d'inscription sur les listes électorales" sur service-public.fr

↳ **Inscription en ligne** : se connecter sur le téléservice proposé par mon-service-public.fr

SMICTOM VALCOBREIZH



Une première phase de livraison des bacs jaunes a eu lieu cet été.

La seconde devait s'effectuer en septembre mais suite à un retard celle-ci s'est finalement déroulée en novembre.

Rappel : Tout détenteur de poubelles individuelles doit ramasser ses bacs jaunes et gris après chaque collecte.

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Réaliser ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne c'est simple, pratique et sécurisé !

Pour faciliter le dépôt et le traitement des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, la Communauté de Communes déploie un portail internet permettant à toutes personnes ou structures ayant un projet soumis à autorisation de le déposer directement en ligne.

Le dépôt papier reste possible auprès de votre mairie. + d'infos et accès au dépôt en ligne :

<https://bretagneromantique.fr/jai-un-projet>



C'est bientôt Noël, alors covoiturons-nous !

Si je covoiture 100km par semaine sur mes trajets du quotidien, j'économise 50€ en un mois... et pour Noël, j(e m)'offre un cadeau ! A l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, à 18 comme à 87 ans, je partage mes trajets voitures, comme ça me plait.

<https://ehopcovoiturons-nous.fr/>



RENDEZ-VOUS POUR LA 4^{ème} FABRIK DE L'EMPLOI

La Fabrik de l'emploi, revient pour sa 4^{ème} édition
LE VENDREDI 25 FEVRIER 2022.

Le forum dédié à l'emploi, porté par la Communauté de Communes Bretagne Romantique, est un véritable lieu d'information et de rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire.

Contact : fabrikemploi@bretagneromantique.fr

Accès libre – sur présentation d'un passe sanitaire valide
Plus d'informations sur <https://bretagneromantique.fr/actualites/>



NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi et vendredi :

**8h45 à 12h30
et 14h à 17h30**

Mardi, mercredi et jeudi :

8h45 à 12h30

fermée le samedi matin

HORAIRES PENDANT LES VACANCES DE NOËL

du 20 décembre au 2 janvier

- L'agence postale communale fermera du 27 au 31 décembre. S'adresser au bureau de Poste de Combourg.



- La bibliothèque sera fermée du 20 au 24 décembre. Ouverture aux horaires habituels du 27 au 31 décembre.



- Le centre de loisirs sera fermé.



PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre.

Absents excusés : DURÉ Marie-Hélène, ADAMS Brigitte, ROBERT Laurence, MONTIER-COSSON Patrice.

Absente : PRIÉ Cathy.

Pouvoirs : ADAMS Brigitte à CARRIC Julie, DURÉ Marie-Hélène à ROBERT Sonia, ROBERT Laurence à JACQUEMIN Bruno.

Secrétaire de séance : BOUVIER Stéphanie.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 18/2021 du 13 juillet 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 7 rue de Brocéliande appartenant aux Consorts LEYAVANC.

- Décision n° 19/2021 du 16 août 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 28 rue de la Maison Neuve, appartenant à Monsieur Guy RACINNE.

- Décision n° 20/2021 du 16 août 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 18 place de l'Eglise, appartenant aux Consorts VERMET.

- Décision n° 21/2021 du 19 août 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 3 la Venelle, appartenant aux Consorts PERRIER.

- Décision n° 22/2021 du 24 août 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 22 place de l'Eglise, appartenant à Madame Marion JOUET.

- Décision n° 23/2021 du 7 septembre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 26 bis rue de la Maison Neuve, appartenant à Monsieur Guy RACINNE.

CONTRAT D'OBJECTIFS BÂTIMENTS : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DU CABINET MASSOT SUR L'ÉCOLE HENRI MATISSE ET L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude de contrat d'objectif sur les bâtiments de l'école Henri Matisse et de l'ancien presbytère a été lancée en février 2021 avec le cabinet Gwenaël MASSOT Architecte.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2^{ème} adjoint, qui présente les résultats de l'étude.

- Ancien presbytère

Monsieur Bruno JACQUEMIN rappelle la configuration actuelle et présente ensuite le projet qui consiste à créer au rez de chaussée des salles associatives et événementielles ainsi qu'un pôle enfance indépendant (garderie municipale et ALSH) et de consacrer le 1^{er} étage à la bibliothèque. Un ascenseur sera installé pour desservir l'étage. Des WC publics sont également recréés par suite de la suppression des existants pour permettre la construction du pôle enfance.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 12 mois en site ouvert.

- Ecole Henri Matisse

Le projet consiste à la création de classes supplémentaires, d'une salle de motricité et au déplacement de la cantine. La circulation interne

sera également facilitée.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée entre 12 à 18 mois en site fermé, ce qui nécessitera de déplacer les classes dans des structures provisoires.

Après ces présentations, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la poursuite des études et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour approfondir ces projets.

PERSONNEL : PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique rend désormais obligatoire pour les collectivités territoriales la définition de Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines.

Les LDG constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Leur élaboration permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de gérer le déroulement de carrière des agents.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des LDG.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du temps de travail d'un agent à la suite d'un changement d'horaires.

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS À LA POTERIE ET D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Steven GROSDIDIER, conseiller municipal, qui présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un terrain multisports ainsi que la création d'une aire de jeux. Ce projet a été élaboré par les membres de la commission jeunesse et sports par suite d'une demande des jeunes de la commune et par la vétusté des équipements existants sur le site de la Poterie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux, retient le devis de la société Synchronicity concernant la fourniture et la pose d'un terrain multisports, d'un montant de 36 264 € HT, sollicite une subvention auprès du Département au titre du Fond de Solidarité Territorial – Equipements enfance jeunesse concernant ce projet et retient la proposition de la société Synchronicity relative à la fourniture et à la pose d'une aire de jeux, d'un montant de 20 684 € HT.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : PARTICIPATION 2021 AUX FRAIS 2020 DU SERVICE COMMUN POUR L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) : AVENANT AUX CONVENTIONS POUR LA FACTURATION DU SERVICE AU COUT COMPLET GO+

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant modifiant les conditions financières de la convention signée avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES : MODIFICATION N°04 DE LA CONVENTION

Le conseil communautaire du 8 juillet 2021 a validé la modification de la convention pluriannuelle de partenariat encadrant le réseau des bibliothèques. Ces modifications portent sur :

- les prêts de documents entre bibliothèques et points-relais 5

- la mise à jour des dispositions générales du réseau

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications et approuve en conséquence la convention de partenariat du réseau des bibliothèques.

VŒU SANTÉ AU TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Sur proposition du CDG35, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité un vœu relatif à la santé au travail des agents territoriaux dans le Département d'Ille et Vilaine.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la modification statutaire relative au changement de nom de la Communauté de Communes Bretagne Romantique n'a pas réunie les conditions de majorité (courrier du Préfet du 5 août 2021). Le nom existant est conservé.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, ROBERT Laurence, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre.

Absents excusés : DURÉ Marie-Hélène, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CARRIC Julie.

Absents : PRIÉ Cathy, MONTIER-COSSON Patrice.

Pouvoir : DURÉ Marie-Hélène à ADAMS Brigitte.

Secrétaire de séance : Lydie RONCIERE.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 24/2021 du 17 septembre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Mathieu LEBRANCHU, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis rue de la Marre Boutier, appartenant à Madame Maryvonne GENTIL.

- Décision n° 25/2021 du 27 octobre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Richard LEVIONNOIS d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 13 rue de Brocéliande, appartenant à Madame Nathalie BIANNIC.

- Décision n° 26/2021 du 8 novembre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bis sis 13 rue du Rocher Cordier, appartenant à Monsieur et Madame Gilbert THEBAULT.

Acceptation des devis de la société ERS relatif à l'extension de l'éclairage public sur les cheminements piétons rue de la Maison Neuve et rue des Peupliers pour un montant de 10 914,50 € HT.

Acceptation du devis de la société PC ELEC relative à la fourniture et l'installation d'un vidéo projecteur au plafond et d'un écran salle du conseil pour un montant de 6 467,02 € HT.

Acceptation du devis de la société Menuiseries HONORE relative au remplacement de la porte d'entrée de la mairie pour un coût de 3 997,30 € HT.

TARIFS PUBLICS 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs publics 2022 (cf. feuille annexe).

TARIFS ALSH 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification suivante :

- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 7,12 € et la demi journée 4,85 €.

- Pour les tranches supérieures, la journée sera facturée 10,20 € et la demi journée 6,97 €.

- Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 10,61 € et la demi journée 7,12 €.

- Pour les hors commune ne fréquentant pas les écoles, la journée sera facturée 16,85 € et la demi-journée 12,67 €.

- Pour toutes les tranches, le repas sera facturé 3,70 €.

Les familles extérieures dont les enfants fréquentent les écoles de la commune bénéficieront de la même tarification que les familles domiciliées sur la commune.

SUBVENTION CONCERT DU SIM DU 16 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 400 €, au Club du Bon'Accueil relative à l'organisation du concert avec le SIM le 16 octobre 2021.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION ECOLE HENRI MATISSE : RECRUTEMENT MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 9 septembre 2021 il avait pris acte de la présentation des résultats de l'étude de contrat d'objectifs sur l'école Henri Matisse et l'ancien presbytère et autoriser le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour approfondir ces projets. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de préciser cette délibération.

Dans un premier temps, il convient de recruter une maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 1 500 000 €. A cette somme, il faudra ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et les coûts annexes (contrôle technique, coordonnateur SPS, assurance dommage ouvrage...).

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas raisonnable financièrement de lancer simultanément l'opération de rénovation de l'ancien presbytère.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre complète, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Cette opération sera effectuée avec l'appui technique des services départementaux.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant des contributions demandées aux communes redevables comme suit pour l'année scolaire 2021/2022 :

⇒ Ecole élémentaire : 384,26 € / élève

⇒ Ecole maternelle : 1 122,98 € / élève

Les effectifs scolaires à la rentrée 2021 sont les suivants :

- école Henri Matisse : 94 élèves

- école Saint Joseph : 91 élèves

ADHÉSION AU SERVICE DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données et approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif année 2020.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS COMMISSION « EAU-ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bretagne Romantique exerce la compétence « eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2020. Une commission « eau-assainissement » a été créée et il est nécessaire que la commune soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués ci-dessous qui ont candidatés :

- délégué titulaire : Monsieur Alain ESNAULT
- déléguée suppléante : Madame Sonia ROBERT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MODIFICATION DES STATUTS : DEVELOPPEMENT DE LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts communautaires concernant la compétence facultative « Développement de la vie culturelle du territoire » ;

RAPPORTS ANNUELS 2020

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activité de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'année 2020.

Tous les comptes rendus intégraux des délibérations du Conseil Municipal sont consultables en mairie aux jours et horaires d'ouverture et sur le site internet

LES TARIFS MUNICIPAUX 2022

LOCATION PARTICULIERS		Commune		Hors commune	
		1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril	1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
cantine	1 jour	105 €	145 €	112 €	150 €
	2 jours	205 €	265 €	255 €	315 €
salle des fêtes	1 jour	320 €	360 €	355 €	395 €
	2 jours	420 €	480 €	500 €	555 €
cantine + salle des fêtes	1 jour	425 €	465 €	465 €	510 €
	2 jours	525 €	585 €	610 €	670 €

LOCATION ASSOCIATIONS		Commune	Communauté de Communes CCBR et Dol-Pleigne Fougères	
		1er janvier au 31 décembre	1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
Cantine et salle	1 jour	69 €	111 €	150 €
Cantine et salle	2 jours	138 €	222 €	300 €

Les autres associations et entreprises paieront le tarif des particuliers domiciliés hors commune

Vin d'honneur salle des associations	1 jour	Commune	Hors commune
		48 €	90 €

Taxes funéraires	
Concession trentenaire le m ²	95.00 €
Concession cinquantenaire le m ²	215.00 €
Cavurne trentenaire	95.00 €
Cavurne cinquantenaire	215.00 €
Columbarium 15 ans	240.00 €
Columbarium 30 ans	470.00 €

Bibliothèque tarif d'inscription		
Communes du réseau	adulte	10.00 €
	réduit	5.00 €
	0 à 18 ans	gratuit
Communes hors réseau		15.00 €

Divers	
Location tables (la table avec bancs)	3.00 €
photocopie N/B	0.25 €
photocopie couleur	0.50 €
photocopie couleur associations	0.10 €

Assainissement collectif	
Abonnement	82.19 €
m ³ d'eau consommé	1.6878 €
Taxe raccordement (PRE)	1 025.00 €

Droits de place avec électricité		Droits de place sans électricité	
Mensuel	15.00 €	Mensuel	8.00 €
Annuel	140.00 €	Annuel	70.00 €
Occasionnel	15.00 €	Occasionnel	15.00 €

Le 1^{er} janvier 2022, votre interlocuteur change.



FINANCES PUBLIQUES

Pour le paiement de vos factures locales

*(eau, ordures ménagères, cantine,
crèche, garderie, ...),*

vosre nouvel interlocuteur est :

le service de gestion comptable (SGC) de Dol-de-Bretagne



Centre des Finances publiques
18, place Toullier - BP 40
35120 DOL-DE-BRETAGNE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis et jeudis de 14h à 16h



Renseignements et prise de RDV :
02 99 48 01 79

Pour le paiement de vos impôts

*(impôt sur le revenu, taxe d'habitation,
taxes foncières),*

vosre interlocuteur est :

le service des impôts des particuliers (SIP) de Saint-Malo



Centre des Finances publiques
38, boulevard des Déportés - CS 31702
35417 SAINT-MALO

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h



Renseignements et prise de RDV
dans vosre espace personnalisé sur impots.gouv.fr
ou en appelant le **0 809 401 401**

Vos solutions pour payer

➔ en ligne sur impots.gouv.fr



➔ en espèces chez un **buraliste
partenaire agréé**
(en espèces dans la limite de
300 € ou par carte bancaire)

Retrouvez la liste complète des *buralistes
partenaires sur impots.gouv.fr*

À Combourg

Café Malouas, 13 place Saint-Gilduin
Le grand B, 5 place Albert Parent
Café de la Poste, 12 rue Notre-Dame

À Dingé

Bar des Amis, 9 rue des Lavoirs

À Hédé-Bazouges

Le Central, 13 place de la Mairie

À La Mézière

L'excuse, 9 place de l'Eglise

À Meillac

Le Saloon, 2 rue Mademoiselle Du Vaut

À Mesnil-Roch

L'Indian Bar, 36 rue de la Libération

À Saint-Symphorien

Le Symphorienais, 24 rue d'Armorique

À Tinténiac

L'arlequin, 2 rue nationale

La Batracien, 13 rue des Dames

À Tréverien

Le Tréverienais, 1 rue de la Forge

À Vignoc

Le Refuge, 4 place de l'Eglise